



CCAS DE LANÇON-PROVENCE

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lançon-Provence a créé un « Service au Bel Age » destiné aux personnes de plus de 60 ans. Ce lieu ouvert et convivial a pour objectifs de créer du lien social au travers d'activités diverses, ludiques, sportives, culturelles ; sous couvert de valeurs essentielles comme le respect, le partage et l'entraide.

Le présent règlement intérieur définit les modalités de participations aux activités proposées par le service au Bel Age du CCAS.

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement et de participation aux activités du service ouvert aux personnes de plus de 60 ans, dans le but de promouvoir le bien-être, l'épanouissement et la convivialité.

Article 2 : Adhésion au règlement

Toute personne participant aux activités du service est tenue de respecter les dispositions du présent règlement intérieur.

Lors de l'inscription auprès du service au Bel Age, un exemplaire du présent règlement intérieur sera remis à chaque adhérent.

Article 3 : Inscriptions – adhésion

Pour participer aux activités proposées par le service au Bel Age, ses partenaires ou ses prestataires de service, il est nécessaire de s'inscrire auprès du service au Bel Age et de fournir les informations demandées :

- Un justificatif d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.) afin de prouver leur âge et leur identité
- Un justificatif de domicile récent de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer, etc.) pour attester de leur résidence sur Lançon-Provence ou hors Lançon-Provence
- Une attestation de Responsabilité Civile Individuelle à jour (à fournir chaque année)

Ces documents seront joints au dossier d'inscription annexé au présent règlement intérieur.

Le CCAS se réserve le droit de vérifier chaque année le lieu de domicile de l'adhérent.

Article 4 : Activités et prestations payantes

Pour les Administrés Lançonnais : l'accès aux activités proposées par le service au Bel Age est gratuit, hors activité spécifiquement indiquée comme nécessitant une participation financière. A ce titre, l'information précisant le coût de l'activité sera clairement indiquée en amont et lors de l'inscription. La liste des activités et les modalités de participation seront mises à jour chaque mois.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune de Lançon-Provence, une adhésion annuelle est requise, comprenant une cotisation financière.

Activités payantes sont proposées aux Lançonnais (liste non exhaustive):

- Restauration du midi (jour fixe) au sein de la Résidence Autonomie de la Villa Marie : 1 jour par semaine, tarif fixe,
- Activités d'animation au sein de la Résidence Autonomie de la Villa Marie : tarif fixé par l'établissement



CCAS DE LANÇON-PROVENCE

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

Les modalités de règlement des activités payantes et des adhésions pour les personnes extérieures à la Commune de Lançon-Provence sont les suivantes :

- Emission d'un titre de recette nommément adressé au bénéficiaire
- Règlement par le bénéficiaire auprès du Trésor Public (selon les modalités en vigueur)

Article 5 : Respect mutuel

Les participants sont tenus de respecter les autres participants, les animateurs et le personnel du CCAS, ainsi que tous les intervenants. Tout comportement violent, injurieux ou discriminatoire est strictement interdit. Une exclusion des lieux et activités pourra être émise.

Article 5 : Ponctualité et assiduité

Les participants sont invités à être ponctuels aux activités auxquelles ils se sont inscrits. En cas d'empêchement, il est recommandé d'en informer le service à l'avance.

Pour les Lançonnois qui s'inscrivent au repas de la résidence autonomie de la Villa Marie, lors de leur inscription ils s'engagent à respecter la politique de l'établissement et les consignes données par l'équipe d'encadrement. En cas de non-respect des consignes, une exclusion des lieux pourra être émise.

Article 6 : Utilisation des équipements

Les équipements et matériels mis à disposition doivent être utilisés dans le respect des règles de sécurité et des consignes données par les animateurs. En cas de dégradation volontaire, les frais de réparation pourront être réclamés.

L'assurance Responsabilité Civile Individuelle de la personne pourra être engagée.

Article 7 : Confidentialité – Protection des données personnelles

Les participants sont tenus de respecter la confidentialité des informations partagées lors des activités et de ne pas divulguer les données personnelles des autres participants sans leur consentement.

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), le CCAS de Lançon-Provence et son service au Bel Age, sont amenés à collecter un certain nombre d'informations personnelles. Ci-après les modalités de conservations :

1. Collecte de données personnelles :

Lorsque vous utilisez nos services, nous pouvons collecter certaines informations personnelles, telles que votre nom, votre adresse e-mail, votre numéro de téléphone, votre adresse, ou toute autre information nécessaire à la prestation du service. Nous nous engageons à ne collecter que les données nécessaires et pertinentes.

2. Utilisation des données personnelles :

Les données personnelles collectées sont utilisées dans le but de fournir les services demandés, de répondre à vos demandes, de vous informer sur les mises à jour de nos services, et de respecter nos obligations légales. Nous ne partagerons pas vos données personnelles avec des tiers.



CCAS DE LANÇON-PROVENCE REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

3. Conservation des données personnelles :

Nous ne conservons vos données personnelles que pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf si la loi nous impose de les conserver plus longtemps. Nous mettons en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos données personnelles contre toute perte, utilisation abusive, accès non autorisé, divulgation ou altération.

4. Droits des personnes concernées :

Conformément au RGPD, vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier si elles sont inexactes, de les supprimer si elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, de limiter leur traitement dans certaines circonstances, de vous opposer à leur traitement, et de bénéficier de la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant selon les modalités indiquées ci-dessous.

5. Contact et informations supplémentaires :

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la confidentialité de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : CCAS de Lançon-Provence – Place du Champ de Mars 13680 Lançon-Provence.

Nous nous efforcerons de répondre à votre demande dans les meilleurs délais et conformément aux exigences légales en vigueur.

Article 8 : Responsabilité

Les participants sont responsables de leur propre sécurité et de leurs biens personnels pendant les activités. Le service au Bel Age, et par extension le CCAS, décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident survenu lors des activités.

Article 9 : Annulations et modifications

En cas d'annulation ou de modification d'une activité par le service au Bel Age, les participants seront informés dans les meilleurs délais. Des solutions alternatives pourront être proposées.

Article 10 : Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions pourront être prises, allant d'un simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive des activités du service au Bel Age, en fonction de la gravité de l'infraction.

Article 11 : Modifications du règlement

Le CCAS se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur. Les participants seront informés de toute modification par écrit et devront en prendre connaissance.



CCAS DE LANÇON-PROVENCE REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM.....PRENOM

DATE DE NAISSANCE.....

JUSTIFICATIF FOURNI : CNI Passeport permis de conduire

ADRESSE

JUSTIFICATIF FOURNI facture d'eau facture d'électricité quittance de loyer
 assurance Responsabilité Civile Individuelle

TELEPHONE.....MAIL

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (merci de vérifier au préalable l'accord de la personne que vous identifiez) – nom prénom téléphone

.....

**Je soussigné(e), autorise le CCAS de Lançon-Provence à me communiquer les informations relatives aux activités du service au Bel Age et autres activités communales

par courrier à mon adresse par mail

Je n'autorise pas le CCAS de Lançon-Provence à utiliser mes coordonnées personnelles pour me contacter

** Autorisation de droit à l'image :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le CCAS de Lançon-Provence dont le siège est situé au Place du Champ de Mars – 13680 Lançon-Provence et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des évènements et activités proposées sur les différents sites et établissements publics ou privés accueillant les activités , de la commune de Lançon-Provence qui aura lieu durant ma durée d'inscription au service au Bel Age du CCAS.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.



CCAS DE LANÇON-PROVENCE REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

J'autorise la prise de photos et vidéos Je n'autorise pas la prise de photos et vidéos

Je soussigné(e).....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur

A Lançon-Provence, le

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

Document original à conserver par le bénéficiaire

Copie à conserver avec les justificatifs fournis par le service au Bel Age du CCAS